

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2012-36 du 16 mars 2012 portant habilitation d'un inspecteur
de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : ETSM1230128S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;
Vu la décision DG n° 2012-35 du 16 mars 2012 portant désignation d'inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, est habilité à la recherche et à la constatation d'infractions pénales l'inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé dont le nom suit : Mme Pascale WECHSLER-SCHNITZER, docteur en médecine contractuelle.

Article 2

Le directeur de l'inspection et des établissements est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 16 mars 2012.

Le directeur général,
PR D. MARANINCHI